

Affaires courantes

Je prie instamment la ministre de ne pas imposer cette nomination à la Chambre, sachant d'avance l'opinion des partis de l'opposition, avant d'avoir au moins donné au candidat la possibilité de se présenter devant un comité parlementaire pour que nous puissions juger de sa compétence.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ces rappels au Règlement ressemblent plutôt à des démarches visant à demander au gouvernement de contourner la procédure prévue dans la loi pour ce genre de nomination, c'est-à-dire une résolution de la Chambre et une résolution de l'autre endroit, suivies d'une nomination par le gouverneur en conseil.

Monsieur le Président, je permettrai qu'on pose des questions, puisque c'est ce qu'on semble vouloir faire, durant la période réservée au débat. À ce stade, ma réponse aux instances des parties d'opposition est non, nous avons l'intention de suivre la procédure fixée par la loi. Il ne manquera pas d'occasions, en raison de la réforme parlementaire et de la possibilité pour les comités de convoquer des témoins, pour les députés qui le désirent, de se lancer dans des chasses aux sorcières.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations. Je trouve choquant que le leader parlementaire du gouvernement adopte ce genre d'attitude. Ce qu'il fait, c'est empêcher le débat sur un sujet fondamental, notre dernière journée désignée de la période, une journée où nous voulons aborder des aspects importants comme les finances, le logement et autre sujets.

Je respecte la décision rendue par la présidence à 15 heures, mais le gouvernement s'en tire merveilleusement bien en présentant maintenant cette motion pour ensuite nous éviter d'être obligés de lui demander d'avoir la décence de renvoyer cette question à un comité, ce qui est une suggestion raisonnable de tous les partis d'opposition.

Dans l'intérêt de la démocratie et pour avoir un bon débat, la question devrait être renvoyée à un comité pour étude et considération.

M. le Président: Les députés ont présenté un rappel au Règlement qui n'est qu'une suggestion ou peut-être une

plainte au gouvernement au sujet de la procédure retenue cet après-midi.

Quels que soient les mérites de ces suggestions, c'est un sujet de débat légitime, c'est tout. Je suis lié par les règles telles qu'elles sont. Un des membres du gouvernement a fait remarquer que cette procédure est parfaitement légale, même si les députés ne s'accordent pas pour dire que l'on devrait procéder de cette façon.

Le gouvernement a choisi d'agir ainsi et je dois dire que la procédure est acceptable. La parole est à la ministre de la Justice pour le débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai dit ce que j'avais à dire et je veux invoquer le Règlement sur une autre question.

Aujourd'hui est le dernier jour désigné de la période où le gouvernement nous soumet ses plans de dépenses pour l'année. Si nous ne nous rendons pas jusqu'à l'ordre du jour, le gouvernement perd sa journée. S'il la perd aujourd'hui et s'il perd le budget, j'espère qu'il ne viendra pas se plaindre à nous d'avoir raté cette occasion.

Au cas où il ne s'en rendrait pas compte, je lui dis tout de suite que nous débattons cette motion jusqu'à 22 heures.

M. le Président: La parole est au député de Kamloops et je la redonnerai ensuite au leader du gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'appuie ce que vient de dire mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier.

Aujourd'hui est le dernier jour désigné et, comme vous voyez, le programme de la journée est très chargé. Nous attendons cette journée depuis un certain temps.

Le gouvernement a décidé de procéder de cette façon pour une importante motion. Soit. Mais nous avons plusieurs orateurs qui veulent parler de cette motion concernant une nomination. Je demande une clarification.

Si nous ne nous rendons pas jusqu'à l'ordre du jour, parce que nous tenons à parler de cette motion du gouvernement, qu'arrivera-t-il au dernier jour désigné? Qu'en pensez-vous, monsieur le Président?

M. le Président: Je pourrai peut-être conseiller le député. Pourrait-il venir me voir dans quelques minutes?

À strictement parler, la question est hypothétique et je ne pense pas que la présidence devrait se prononcer à ce sujet. Cependant, je serais très heureux d'en discuter